

**CMAI Bourgogne**

-

**Organisme de formation**

---

## **Conditions Générales de Vente**

-

## **Stage de Préparation à l'Installation « SPI »**

---

<b>Date de version</b>	<b>Mai 2018</b>
<b>Rédacteur</b>	<b>Pôle CRT – Nicolas MEURET</b>
<b>Validité</b>	<b>Bureau 11.09.2018</b>



***Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat***

---

*Interdépartementale  
Côte-d'Or - Nièvre  
Saône-et-Loire - Yonne*

# **Conditions Générales de Vente (ci-après CGV): Stage de Préparation à l'Installation.**

## **Préambule**

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat interdépartementale de Bourgogne (CMAI-B), dont le siège est 46 bd de la Marne, BP 56721, 21067 DIJON Cedex, est un établissement public administratif assurant des missions essentielles à la structuration de l'Artisanat et au développement des entreprises.

Elle accueille, oriente, conseille, forme, accompagne, les personnes souhaitant devenir apprentis ou salariés d'une entreprise artisanale, les porteurs de projet souhaitant devenir chef d'entreprise, les dirigeants et collaborateurs d'entreprises installées, les cédants, et les acteurs de développement local.

En outre, elle gère les formalités liées à l'immatriculation des entreprises au Répertoire des Métiers et aux contrats d'apprentissage.

La CMAI-B est déclarée organisme de formation dont le numéro d'activité est 26 21 02947 21.

La CMAI-B se réserve la possibilité de modifier ou de mettre à jour ses CGV à tout moment. Les CGV applicables au jour de la commande sont consultables sur le site [www.artisanat-bourgogne.fr](http://www.artisanat-bourgogne.fr)

## **Article 1 : objet**

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux formations délivrées par la CMAI-B à l'attention des porteurs de projet de création / reprise d'entreprise souhaitant s'immatriculer au répertoire des métiers, elles concernent les Stages de Préparation à l'Installation dispensés en langue française uniquement.

Toute inscription à un stage par un client implique une compréhension suffisante de la langue française, l'acceptation sans réserve et l'adhésion pleine et entière, aux présentes conditions générales de vente.

Toute inscription en stage implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur de l'organisme de formation CMAI-B affiché dans les salles de formation et disponible sur demande à l'accueil de chaque délégation CMAI-B.

La CMAI-B ne peut être tenue responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les stagiaires. En outre, il appartient au stagiaire de vérifier que son assurance personnelle ou professionnelle le couvre lors de sa formation.

## **Article 2 : passation et confirmation de la commande**

La proposition et les prix indiqués par la CMAI-B sont valables 6 mois à compter de l'émission du devis.

Avant de s'engager, le Client doit s'assurer que le stage choisi correspond à ses besoins.

L'inscription est réputée acceptée dès la réception par la CMAI-B des documents suivants :

- Le bulletin d'inscription dûment complété.
- Le devis accepté.
- Le règlement complet des droits d'inscription (ou le dépôt d'une caution).

Si le Client s'inscrit à une session sans avoir procédé au paiement d'une prestation précédente de quelque nature que ce soit, la CMAI-B pourra refuser d'honorer la commande et lui refuser sa participation à la formation, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

Une lettre de convocation ou un courriel indiquant le lieu exact et les horaires de la formation est adressée au Client.

La CMAI-B ne peut être tenue responsable de la non réception de ceux-ci par les destinataires, notamment en cas d'absence du stagiaire à la formation.

## **Article 3 : tarifs, facturation et règlement.**

### **Tarifs :**

Tous les tarifs de la CMAI-B sont indiqués nets de taxes, ils sont disponibles sur son site Internet et sont visiblement affichés dans les locaux des différentes délégations sous l'intitulé : « **REDEVANCES ANNEE 2018** »

La CMAI-B se réserve expressément le droit de ne pas délivrer la formation au Client tant que l'intégralité de la formation n'aura pas été réglée dans les conditions prévues par les présentes CGV.

### **Facturation et règlement :**

#### Subrogation de paiement

En cas de règlement de la formation par un fonds de formation avec subrogation de paiement, il appartient au Client de :

- faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer l'acceptation de sa demande.
- communiquer à la CMAI-B une copie de l'accord de prise en charge,
- s'assurer de la bonne fin du paiement par le fonds de formation qu'il aura désigné.

La CMAI-B peut éventuellement, sur demande, accompagner le Client dans sa demande de prise en charge auprès du fonds de formation, sans que sa responsabilité ne soit engagée sur l'accord ou le refus de prise en charge par ce fonds.

Dans le cas d'un financement par Pôle emploi cette intervention de la CMAI-B est automatique et prise en charge par la CMAI-B.

En cas de subrogation de paiement accordée, les factures seront directement transmises par la CMAI-B au fonds de formation.

En cas de paiement partiel du montant de la formation par le fonds de formation, le solde sera facturé directement au Client.

Si, à la demande du client, la formation est commencée avant l'acceptation du financement par le financeur, un chèque de caution du montant total de la formation sera demandé au client.

En cas de non réponse ou de refus de prise en charge par le fonds de formation, le coût pédagogique du stage sera facturé au client. Le chèque de caution sera encaissé.

#### Règlements par le Client :

Il est exigé au moment de l'inscription. Tout type de paiement est accepté.

Argent liquide (euros), carte Bleue, Visa, chèque, virement.

## **Article 4 : Pénalités**

### **En cas d'absence du client et / ou d'annulation du stage par la CMAI-B**

#### Annulation par le client :

Toute annulation, abandon ou interruption par le Client doit être communiqué à la CMAI-B par courrier ou par mail.

Si une annulation intervient moins de 10 jours ouvrés avant le début du stage, les droits d'inscription restent acquis à la CMAI-B à titre d'indemnité forfaitaire.

Si une annulation intervient plus de 10 jours ouvrés avant le début du stage, ou si elle répond à un cas de force majeure, les versements déjà effectués par le Client lui seront intégralement remboursés.

Si un abandon ou une interruption intervient pendant la formation, le montant du coût pédagogique reste acquis à la CMAI-B à titre d'indemnité forfaitaire.

En cas de subrogation de paiement, la CMAI-B se réserve le droit de facturer les montants non pris en charge par le fonds de formation.

Si l'abandon ou l'interruption sont causés par un cas de force majeure, les heures de formation effectivement dispensées sont facturées au montant du coût pédagogique de la formation.

Tout report ou annulation pour convenance personnelle fait l'objet de frais de report d'annulation facturés au client (25 €uros pour 2018).

#### Annulation par la CMAI-B :

La CMAI-B se réserve la possibilité d'annuler une session de formation jusqu'à la veille de son ouverture, et ce sans indemnités.

Les versements déjà effectués par le Client lui seront intégralement remboursés.

En cas de cessation anticipée de la formation par la CMAI-B, le contrat est résilié de plein droit et les heures de formation effectivement dispensées sont facturées au coût pédagogique de la formation.

L'annulation ou la cessation anticipée d'une formation ne peut donner lieu à aucun versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

#### En cas de retard de paiement si règlement par un tiers :

En cas de retard de paiement (somme non réglée au-delà de 45 jours ou après l'échéance), seront exigibles, conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Une indemnité complémentaire pourra être exigible lorsque les frais réellement exposés sont supérieurs aux deux indemnités ci-dessus.

### **Article 5 : Attestation de présence**

Une attestation de présence, établie en conformité avec les feuilles d'émargement, est adressée au Client ou remise directement au stagiaire à l'issue de la formation. Elle est également adressée au fonds de formation en cas de subrogation de paiement.

### **Article 6 : Responsabilité**

La CMAI-B ne pourra être tenue responsable par le client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure, d'une défaillance technique ou de toute cause qui lui est étrangère.

La responsabilité de la CMAI-B est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le client et plafonnée au montant du droit d'inscription.

## **Article 7 : SPI en ligne à suivre sur Internet**

La CMAI-B propose la possibilité de suivre le SPI en ligne à partir d'une connexion Internet avec un terminal type PC.

Au CGV classiques, s'ajoutent alors les dispositions ci-dessous.

Pour pouvoir suivre un stage en ligne, le client doit :

- Avoir à sa disposition une liaison Internet de qualité suffisante pour lire des vidéos en streaming et être à l'aise avec l'utilisation d'un PC et d'Internet.
- Avoir obtenu un avis favorable de la CMAI-B suite à un entretien avec un collaborateur du pôle CRT.
- S'engager à venir au rendez-vous en présentiel de clôture du stage.

### **Accès au service en ligne :**

L'accès au site du SPI en ligne est permanent, sauf cas de force majeure, interventions de maintenance ou tout autre évènement indépendant de la volonté de la CMAI-B.

L'impossibilité d'utiliser le produit acheté pour quelque cause que ce soit, notamment pour incompatibilité avec le matériel utilisé ou possédé par le client, ou problème de liaison ou débit Internet, ne pourra en aucun cas donner lieu à dédommagement ou à annulation de l'achat auprès de la CMAI-B.

En cas de difficultés, une assistance technique est disponible, son contact est donné au stagiaire sur le portail d'accueil du SPI en ligne. En cas de problème d'accès au site, le client doit contacter la CMAI-B.

Une fois le paiement intégral reçu par la CMAI-B, l'agent de la CMAI-B communiquera au stagiaire par courriel l'URL du SPI en ligne avec un code d'accès privatif (Identifiant et mot de passe).

Le mot de passe et l'identifiant qui permettent au client de s'identifier et de se connecter à la partie payante du site sont personnels et confidentiels.

Le client s'engage à les conserver secrets et à ne les transmettre à quiconque sous quelque forme que ce soit.

Toute connexion ou transaction effectuée aux moyens de ces éléments d'identification est réputée réalisée par le client.

Le stage en ligne devra être alors complété dans les 30 jours calendaires, hors rendez-vous de fin de stage en présentiel. Le décompte des 30 jours commence à la première connexion.

Si le stagiaire n'a pas fini son SPI en ligne dans les 30 jours, il devra s'acquitter du prix d'un nouveau SPI en ligne pour pouvoir continuer son stage.

Dans ce cas, le stagiaire ne perd pas son premier travail, il en conserve tout le bénéfice ; il doit simplement continuer sa formation en ligne à partir du niveau qu'il avait atteint précédemment et la terminer dans les 30 jours calendaires.

L'attestation de présence portant indication de la durée et date du jour de la remise est donnée au stagiaire lors du dernier rendez-vous.

### **Règles d'usage de l'Internet :**

Le client qui se connecte sur le site déclare connaître et accepter les caractéristiques et limites de l'Internet.

Le client reconnaît notamment :

- qu'il est seul responsable de l'usage qu'il fait du site,
- que la communication de ses éléments d'identification est faite sous sa propre responsabilité,
- qu'il a connaissance de la nature de l'Internet (performances techniques, temps de réponse pour interroger ou consulter,...),
- qu'il lui appartient de s'assurer que les caractéristiques techniques de son ordinateur lui permettent d'accéder correctement au site,
- qu'il lui appartient de prendre les mesures appropriées de protection et de sauvegarde de ses propres données et logiciels de la contamination par d'éventuels virus pouvant circuler à travers le site.

En conséquence, la CMAI-B n'encourt aucune responsabilité pour tous dommages directs ou indirects découlant de l'usage du site.

## **Article 9 : Obligations générales**

### Propriété intellectuelle :

L'ensemble des contenus et supports pédagogiques utilisés pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de la CMAI-B.

Les supports de cours remis aux stagiaires pendant la formation n'entraînent pas le transfert des droits de propriété intellectuelle au profit du Client, lequel se voit conférer un droit d'usage limité.

En conséquence, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation, diffusion par le Client sans l'autorisation expresse de la CMAI-B.

### Informatique et libertés :

Les données personnelles recueillies par la CMAI-B sont destinées à la gestion administrative des stagiaires et à la fourniture de statistiques. Les stagiaires disposent d'un droit d'accès, de modification,

de rectification et de suppression des données qui les concernent conformément à la loi "Informatique et liberté" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004.

## **Article 10 : Litiges et attributions juridiques**

La loi française est applicable en ce qui concerne ces conditions générales de ventes et les relations contractuelles entre la CMAI-B et ses Clients.

Les parties conviennent de tout entreprendre pour régler leur éventuel litige de façon amiable.

A défaut d'accord sous trois mois, chacune des parties retrouvera toute liberté pour saisir le tribunal compétent si elle le souhaite.